

À l'ouverture de la séance du 27 octobre 2022, 31 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 24 membres présents, 7 procurations).

1. Prospective et moyens

1.1 budget rectificatif - vote

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 993 ETPT dont 1 465 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 528 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 186 401 816 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 142 687 042 € personnel
 - 31 820 267 € fonctionnement
 - 11 894 507 € investissement
- 190 230 756 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 142 687 042 € personnel
 - 30 917 464 € fonctionnement
 - 16 626 250 € investissement
- 178 170 237 € de prévisions de recettes (RE)
- - 12 060 519 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 11 544 790 € de variation de trésorerie
- - 1 241 180 € de résultat patrimonial
- + 937 839 € de capacité d'autofinancement
- - 5 494 484 € de variation de fonds de roulement

Le budget rectificatif 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée avec 23 voix pour et 8 abstentions.

1.2 Modification de la délibération CA 050-2022 relative à la convention d'application CPER 21-27 - vote

La modification de la délibération CA 050-2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

1.3 Convention d'objectifs et des moyens 2022-2023 – Région Pays de la Loire - vote

La convention d'objectifs et des moyens 2022-2023 est approuvée.
Cette décision est adoptée avec 29 voix pour et 2 abstentions.

1.4 Dossiers d'admission en non-valeur – vote

Les dossiers d'admission en non-valeur proposés par l'agent comptable sont approuvés.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2. Ressources humaines

2.1 Campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2023 - vote

La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs pour l'année 2023 est approuvée.
Cette décision est adoptée avec 23 voix pour et 8 abstentions.

2.2 Modification de la délibération CA 055-2022 relative aux primes pour charges administratives 2022-2023 - vote

La modification de la délibération CA 055-2022 est approuvée.
Cette décision est adoptée avec 21 voix pour, 8 abstentions et 1 opposition, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

2.3 Modification de la délibération CA 054-2022 relative à la RIPEC – composante fonctionnelle C2 2022-2023 – vote

La modification de la délibération CA 054-2022 est approuvée.
Cette décision est adoptée 21 voix pour, 8 abstentions et 1 opposition.

3. Vie de l'Etablissement

3.1 Commission de l'égalité : Plan des actions à réaliser en 2023 – vote

Le plan des actions de la commission égalité pour l'année 2023 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4. Enseignements et conventions

4.1 Renouvellement de la convention UA-CHU – vote

Le renouvellement de la convention est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, un membre porteur d'une procuration ayant quitté la réunion en cours de séance tout en laissant une procuration.

4.2 Modification de la délibération CA 063-2022 concernant le nombre et la et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé en 2023 – vote

La modification de la délibération CA 063-2022 est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4.3 Création du DU « codynamics » - vote

La création du DU est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 28 octobre 2022